



Traité Zevahim

Michna 1 - Chapitre 9

הַמִּזְבֵּחַ מִקֹּדֶשׁ אֶת הַרְאוֹי לוֹ.
רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ אָמַר:
כָּל הַרְאוֹי לְאֲשִׁים,
אִם עָלָה לֹא יֵרֵד,
שֶׁנֶּאֱמַר (וַיִּקְרָא ו, ב):
"הוּא הָעֹלָה עַל מוֹקְדָה (עַל הַמִּזְבֵּחַ)";
מֵה עוֹלָה,
שֶׁהִיא רְאוּיָה לְאֲשִׁים,
אִם עָלְתָה לֹא תֵרֵד,
אִף כָּל דָּבָר שֶׁהוּא רְאוּיָה לְאֲשִׁים,
אִם עָלָה לֹא יֵרֵד.
בֶּן גַּמְלִיאֵל אָמַר:
כָּל הַרְאוֹי לַמִּזְבֵּחַ,
אִם עָלָה לֹא יֵרֵד,
שֶׁנֶּאֱמַר: "הוּא הָעֹלָה עַל מוֹקְדָה עַל הַמִּזְבֵּחַ";
מֵה עוֹלָה,
שֶׁהִיא רְאוּיָה לַמִּזְבֵּחַ,
אִם עָלְתָה לֹא תֵרֵד,
אִף כָּל דָּבָר שֶׁהוּא רְאוּיָה לַמִּזְבֵּחַ,
אִם עָלָה לֹא יֵרֵד.
אֵין בֶּן דָּבָר בֶּן גַּמְלִיאֵל לְדָבָר בֶּן יְהוֹשֻׁעַ אֶלָּא הֵדֵם וְהַנֶּסְכִּים,
שֶׁבֶן גַּמְלִיאֵל אָמַר: לֹא יֵרֵדוּ,
וּרַבִּי יְהוֹשֻׁעַ אָמַר: יֵרֵדוּ.
רַבִּי שִׁמְעוֹן אָמַר:
הַזֶּבֶחַ כָּשֶׁר וְהַנֶּסְכִּים פְּסוּלִים,



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



הַנִּסְכִּים כְּשֶׁרִין וְהִזְבַּח פָּסוּל, אֶפְלוּ זֶה וְזֶה פָּסוּלִין, הִזְבַּח לֹא יֵרֵד, וְהַנִּסְכִּים יֵרָדוּ:

[Certains objets impropres à la consommation, une fois placés sur l'autel, sont néanmoins sacrifiés. La Michna enseigne :] L'autel ne sanctifie[que les objets] qui lui conviennent. [Les tanaïm sont en désaccord quant à la définition de ce qui convient à l'autel]. Rabbi Yehochoua dit : Tout[objet] qui convient à[la consommation par] le feu[de l'autel, par exemple les 'Olot et les parties sacrificielles d'autres offrandes, qui sont brûlées sur l'autel], s'il est monté[sur l'autel, même s'il est disqualifié pour être sacrifié ab initio], il ne redescendra pas. [Puisqu'il a été sanctifié par son ascension sur l'autel, il est sacrifié sur lui], comme il est dit : « C'est la 'Ola sur le bûcher, [sur l'autel] » (Vayikra 6,2), d'où il est dérivé :] De même qu'en[ce qui concerne] une 'Ola, qui est propre à[être consommé par] le feu[sur l'autel], s'il est monté, il ne descendra pas, de même[en ce qui concerne] tout[objet] qui est propre à[être consommé par] le feu[sur l'autel], s'il est monté, il ne descendra pas. Rabban Gamliel dit : [En ce qui concerne] tout[objet] qui est apte à[monter sur] l'autel, [même s'il n'est pas habituellement consommé], s'il est monté, il ne redescendra pas, [même s'il est disqualifié pour être sacrifié ab initio], comme il est dit : « C'est la 'Ola sur le bûcher sur l'autel », [d'où il est dérivé :] De même qu'en[ce qui concerne] une 'Ola, qui est apte à l'autel, s'il est monté, il ne redescendra pas, de même tout[objet] qui est apte à l'autel, s'il est monté, ne redescendra pas. [La Michna commente :] La différence entre la déclaration de Rabban Gamliel et la déclaration de Rabbi Yehochoua ne[concerne que] le sang disqualifié et[les libations disqualifiées, qui ne sont pas consommés par le feu mais montent sur l'autel], comme le dit Rabban Gamliel : Ils ne redescendront pas, [car ils sont aptes à monter sur l'autel], et Rabbi Yehochoua dit : Ils redescendront, [car ils ne sont pas brûlés sur l'autel]. Rabbi Chimon dit : [Que ce soit] l'offrande était convenable et les libations[qui l'accompagnaient étaient] impropres, [par exemple si elles devenaient rituellement impures ou si elles étaient apportées en dehors de leur zone désignée, ou si] les libations[étaient] convenables et l'offrande[était] impropres, [rendant les libations qui l'accompagnaient également impropres], et même si ceci et cela étaient impropres, l'offrande ne descendra pas, [car elle a été sanctifiée par l'autel], mais les libations descendront.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions